

**ATELIER 02 :**  
**LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET HYDRIQUE ENJEUX MAJEURS DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT.**

## **SECURITE ALIMENTAIRE**

### **Problématique(s):**

- La problématique du foncier agricole : la mise en valeur et l'assainissement des dossiers relatifs aux bénéficiaires des terres agricoles dans le cadre du dispositif Accession à la Propriété foncière Agricole.
- La flambée des prix à l'échelle mondiale des céréales et légumineuses.
- Manque de maîtrise de l'itinéraire technique du processus de labours semaines.
- La réticence des agriculteurs à souscrire à une assurance catastrophe naturelle.
- Insuffisante de l'irrigation agricole
- Instabilité de l'approvisionnement du marché et des perturbations des prix concernant la viande blanche
- Augmentation des prix de la viande rouge due à la diminution du cheptel ovin et bovin.
- Divergence entre les données statistiques concernant la production réalisée des produits agricoles de large consommation et l'état des prix de ces produits sur le marché.
- Faiblesse de la filière de transformation agricole.

### **Objectif (s):**

- Faire émerger des exploitations agricoles performantes techniquement, économiquement, socialement et écologiquement.
- Améliorer l'environnement économique et institutionnel des exploitations agricoles et favoriser leur intégration dans des chaînes de valeur dynamiques et durables.
- Réduire la vulnérabilité de la sécurité alimentaire aux aléas des marchés extérieurs.
- Augmenter les capacités de stockage et développement des infrastructures logistiques pour faciliter le transport des produits agricoles.
- la mise en valeur d'un million d'hectares par irrigation, en particulier dans le Sud, d'ici 2027.
- Étendre les surfaces de production des cultures stratégiques, telles que le blé dur, le maïs et les plantes oléagineuses.

- Assurer une production nationale dans les industries de transformation et créer de la valeur ajoutée.
- Sécuriser l'agriculture face à une volatilité des ressources en eau et transition vers une agriculture plus économe.
- Engager les territoires ruraux dans des dynamiques de développement durables et inclusives.

### **AXES A DEBATTRE (s) :**

- Trouver une solution au foncier agricole ainsi que les cadres juridiques devant définir et protéger la propriété foncière, notamment :
  - ✓ Assainissement des dossiers relatifs aux bénéficiaires des terres agricoles dans le cadre du dispositif Accession à la Propriété foncière Agricole (APFA).
  - ✓ Levée les contraintes qui persistent pour la mise en œuvre de l'arrêté interministériel du 29 novembre 2022 fixant les modalités et les délais de mise en conformité des terrains mis en valeur.
- La modernisation et l'exploitation des technologies modernes, pour faire progresser l'agriculture et le monde rural, ainsi que pour développer l'énorme potentiel agricole du pays, et augmenter les niveaux de production.
- Réaliser l'autosuffisance dans les productions stratégiques à court terme, notamment le blé dur, le maïs jaune et l'orge,
- Le raccordement des exploitations agricoles au réseau électrique.
- L'extension des superficies irriguées en généralisant l'utilisation de systèmes d'irrigation économies en eau et en exploitant les eaux de surface par la construction de bassins et de barrières d'eau ;
- Organisation des filières agricoles stratégiques (céréales, élevage, viandes, pomme..)
- Créer un environnement favorable pour la nouvelle génération d'ingénieurs agricoles, pour le développement de petites et moyennes entreprises.
- Octroi de crédits bancaires en faveur des agriculteurs, pour la construction de chambres frigorifiques et le stockage des produits agricoles, afin de garantir la stabilité du marché et lutter contre la spéculation.
- Trouver une solution à la hausse des prix des viandes rouges et blanches ;
- Régulation et stabilité du marché du bétail à partir de la filière de l'alimentation du bétail..
- Mécanismes à mettre en place pour contrôler le marché et parvenir à une cohérence entre la protection des agriculteurs et la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs
- Renforcer le contrôle de l'activité des abattoirs agréés et non agréés, ainsi que des marchés à bétail et des points de vente ;

- Renforcer les sanctions pour réduire le phénomène d'abattage des brebis femelles et d'abattage aléatoire en reconSIDérant le cadre jurIDIque qui régit ce domainE
- Encourager les industries de transformation pour absorber les excéDents de produits agricoles et la possIBilité de s'orienter vers leur exportation comme produits finis –
- Développer des industries manufacTurières des matériaux agricoles.
- Établir des mécanismes pour suivre les prix des produits depuis l'agriculteur et tout au long de la chaîne de transformation et de distribution jusqu'au consommateur final, dans le but d'assurer le suivi du parcours des produits agricoles et le contrôle de leurs prix.
- Développer l'irrigation et l'économie de l'eau dans l'agriculture :
  - ✓ La coordination et l'harmonisation des politiques eau/agriculture à travers, une planification synchronisée des opérations d'équipements et de l'agriculture, des eaux, de l'énergie et de l'environnement (l'agriculture consomme 70% de l'eau produite).
  - ✓ combattre le phénomène de surexploitation des nappes phréatiques, notamment dans les régions du Sud et des Hauts-Plateaux, et encourager des modes de production collectifs
  - ✓ Promouvoir l'adoption des nouvelles techniques d'irrigation économes en eau (hydroponie, système d'irrigation intelligents, goutte à goutte..etc.)
  - ✓ Assouplir les procédures d'autorisation de forage, dans le respect de la réglementation en vigueur.
  - ✓ La réalisation des grands transferts des eaux destinées à l'irrigation des céréalicultures notamment au niveau des wilayas des hauts plateaux ;

## SECURITE HYDIQUE

### Problématique(s):

- la raréfaction de la ressource en eau en raison de la sécheresse et du stress hydrique qui sévit dans notre pays depuis quelques années, avec comme conséquence la diminution des réserves des eaux superficielles, l'envasement des barrages et le rabattement des nappes.
- La vétusté des réseaux d'alimentation en eau potable et manque de moyens d'intervention, engendrant des déperditions de la ressource, en dépit des opérations de rénovation des réseaux et des réparations de fuite effectuées.
- L'exacerbation du phénomène des branchements illicites aux réseaux d'AEP (notamment les piquages sur les conduites principales), ce qui conduit à une réduction substantielle des volumes d'eau distribués, ainsi que les perturbations générées sur les réseaux à cause des actes de vol des équipements hydromécaniques et électriques des forages.

- Le gaspillage de la ressource, en raison notamment :
  - ✓ De la tarification de l'eau pratiquée notamment pour les grands consommateurs (industries, agriculteurs, administrations).
  - ✓ Tarification au forfait au niveau de certaines Communes dont la gestion n'a pas été encore transférée à l'ADE (Retard dans l'opération de transfert-Présentement on dénombre 407 Communes réparties à travers **35 Wilayas**, dont la gestion des réseaux et des installations relève toujours des Communes).
- Faiblesse de la récupération et la réutilisation des eaux engendrant une consommation effrénées de l'eau par les grands consommateurs.
- Perturbations enregistrées périodiquement au niveau des stations de dessalement des eaux de mer (SDEM).
- Déficit dans les capacités de stockage des eaux dans certaines localités.
- En dépit de l'amélioration substantielle de l'alimentation des stations et des équipements hydrauliques en électricité, il est enregistré des arrêts de pompage des eaux en raison des coupures fréquentes d'électricité, notamment durant la période estivale.
- Retard dans la réalisation des projets inscrits dans le cadre des programmes d'urgence.

### Objectif (s):

- Assurer une desserte pérenne, régulière et équitable en alimentation en eau potable à toute la population tout en assurant une Eau potable 100% conforme aux exigences de qualité des Eaux de consommation humaine.
- Prioriser la mobilisation de ressources pérennes en eau et prise en charge de mesures de protection et de **reconstitution des stocks d'eau souterraine**.
- **La rationalisation de la consommation d'eau** ;
- Recourir à des solutions innovantes de mobilisation de la ressource, combinant des solutions pertinentes avec **une meilleure interconnexion entre les régions** ;
- Assurer l'approvisionnement en eau (potable et d'irrigation) **des zones rurales en déficit hydrique** (montagne, steppe) et encourager leur gestion durable.
- Prise en charge des mesures volontaristes de protection des bassins versants et oueds contre la pollution et l'assèchement.
- **Asseoir un modèle de gouvernance de l'eau moderne et performant, tout en veillant à:**
  - ✓ une visibilité nationale, régulièrement actualisée et améliorée, des besoins et disponibilités sur le long terme ;
  - ✓ un engagement de la part de toutes les parties prenantes, soutenus par un cadre réglementaire et de gouvernance adapté ;
  - ✓ un financement innovant et plus ambitieux.

### AXES A DEBATTRE :

#### **A/ En matière de mobilisation de la ressource hydrique :**

- La mise en place, d'une stratégie en faveur de la mobilisation de la ressource hydrique en favorisant le dessalement d'eau de mer
- L'engagement et l'achèvement dans les délais impartis des opérations d'investissement retenues dans le programme d'urgence de sécurisation de l'alimentation en eau potable (tous type d'ouvrage)
- Poursuivre l'exploitation des eaux souterraines par la réalisation de forages en fonction des disponibilités de la ressource hydrique qui jouent un rôle local important non seulement pour l'alimentation en eau potable mais aussi pour le développement de l'irrigation, l'abreuvement du cheptel .
- La réutilisation des eaux usées épurées dans les activités industrielles qui s'y apprêtent, remplissage des camions de lutte contre les feux de forêts, l'arrosage des espaces verts et dans l'irrigation des cultures....

#### **B/ En matière d'amélioration de la gestion des réseaux:**

- Amélioration du rendement des réseaux par le renforcement de l'entretien des infrastructures hydrauliques existantes et l'interconnexion des systèmes .
- Lutter contre le problème de déperdition par le renforcement et intensification des opérations liées à la recherche et la réparation des fuites sur les réseaux de production et de distribution, tout en favorisant les systèmes intelligents de détection des fuites.
- Prise en charge de mesures strictes avec les services de sécurité pour l'éradication des branchements frauduleux, des piquages illicites et vols d'eau aux abords des barrages et autres.

#### **C/ En matière de distribution de l'AEP :**

- Arrêter un programme de distribution d'eau potable clair et précis en relation avec les collectivités locales et les opérateurs concernés sur la base des disponibilités en ressources hydriques, permettant une desserte régulière et équitable à l'ensemble de la population.
- Mener régulièrement des campagnes de surveillance de la qualité de l'eau.
- Intervenir avec toute la célérité et l'efficacité voulues en vue de lever toute forme de contrainte à l'origine de la rupture ou de la perturbation, en assurant des délais de traitement très courts.

#### **D/ Parachèvement de l'opération de transfert de la gestion de l'AEP des communes vers l'ADE :**

- l'intégration des communes restantes, dans le plan de charge de l'ADE, et ce afin d'arriver à l'unité de la gestion du service public de l'eau, tout en assurant un appui financier direct au secteur des ressources en eau pour la mise à niveau et la réhabilitation des réseaux.

### **E/ sensibilisation des usagers de l'eau :**

- Implication des associations des consommateurs dans le processus de sensibilisation des populations à la protection des ressources en eau et à l'économie.

### **F/ tarif de l'eau :**

- L'augmentation des redevances perçues via un relèvement tarifaire et l'augmentation du taux de recouvrement pour le secteur économique. Non seulement des recettes importantes pourraient être générées pour assurer le recouvrement de l'amortissement de l'investissement et des coûts d'exploitations, mais un relèvement de la tarification aurait de surcroît un effet incitatif à l'économie d'eau, dans une logique de préservation des ressources.

### **G/Moderniser le système de gouvernance de l'eau :**

- la mise en œuvre de solutions technologiques innovantes telles que la télégestion des ouvrages, tendent vers une sécurisation de la disponibilité de l'eau de plus en plus concrète.
- Le renforcement des capacités de gestion, portant à la fois sur : les fonctions techniques (télégestion/télécontrôle, détection et réparation) des fuites, contrôle qualité de l'eau) et les fonctions commerciales (gestion des abonnés - branchements et compteurs - facturation et recouvrement).